

**OBJET** : Soutien financier en solidarité avec les enfants de Gaza – Appel aux dons de l'UNICEF

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2024-105 en date du 6 juin 2024 relatif au soutien financier en solidarité avec les enfants de Gaza,

Considérant l'appel au don réalisé par l'UNICEF au profit des enfants de Gaza,

Considérant la nécessité d'apporter tout le soutien possible aux enfants victimes d'un conflit d'une violence innacceptable,

Considérant l'extrême gravité de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et l'impératif d'un accès immédiat, sûr et sans entrave à l'aide humanitaire pour les populations civiles,

Il est proposé de témoigner à nouveau de la solidarité de la Ville de Sotteville-lès-Rouen, ville engagée dans les valeurs humanistes, universalistes, de justice et de paix, en attribuant une subvention de 2 000 euros à l'association UNICEF, qui intervient dans un cadre neutre et reconnu au service des enfants, premières victimes de cette guerre.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ,en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°80

**OBJET** : Soutien financier en solidarité avec les enfants de Gaza – Appel aux dons de l'UNICEF

Les attaques sanglantes du 7 octobre 2023 commises par l'organisation terroriste du Hamas ont provoqué une réaction militaire israélienne d'une ampleur et d'une durée inédite, plongeant la population civile palestinienne dans une catastrophe humanitaire sans précédent.

Le bilan s'alourdit de jour en jour : plus de 15 000 enfants ont été tués, des milliers d'autres blessés, et des millions d'habitants vivent dans des conditions dramatiques, privés d'eau, de nourriture, de soins.

Ce qui se passe à Gaza est un massacre de masse, voire une volonté d'éradication de la part du Gouvernement d'extrême-droite de Benjamin Nétanyahou. En accord avec le droit international humanitaire, chaque enfant doit être protégé.

Notre commune, qui porte fièrement le label « Ville amie des enfants », considère qu'il est de notre devoir d'agir, même modestement. En soutenant l'action de l'UNICEF, qui intervient avec humanité, rigueur et engagement sur le terrain, nous exprimons une fois de plus notre attachement aux valeurs universelles de solidarité.

L'UNICEF, représenté en France par l'UNICEF France, concentre ses efforts pour répondre aux besoins vitaux des enfants.

Cette aide ne se veut pas un simple geste symbolique, elle doit être accompagnée d'actes urgents : l'ouverture de corridors humanitaires sûrs et pérennes, et la reprise d'un processus de paix crédible, qui seul permettra d'enrayer les cycles de haine et de mort.

La paix ne peut se construire que sur des bases solides et claires : deux Etats vivant en sécurité.